

Commission de gestion du Conseil général de la ville de Sierre

Rapport sur le budget de l'année 2014

Membres :

Sabine Rey, présidente
Gilles Barmaz
Eliane Campisi
Patrick Cretton
Sébastien Duc
Laurent Ducry, rapporteur
Jacques Herman
Stefan Julen
Anthony Lamon
Uli Salamin

Sierre, le 21 novembre 2013

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	3
1.1	CONSTATATIONS GÉNÉRALES.....	4
1.2	LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT.....	4
1.3	LES COMPTES D'INVESTISSEMENT.....	6
1.4	LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT.....	8
2	ANALYSES ET COMMENTAIRES	9
2.1	LE BUDGET ET L'AVENIR TELS QUE PRESENTES PAR LA MUNICIPALITE	9
2.2	LE BUDGET ET L'AVENIR TELS QU'ANALYSES PAR LA COGEST.....	10
2.3	COMMENTAIRES ET AMENDEMENTS	13
3	CONCLUSIONS.....	16
3.1	ANALYSES ET DECISIONS.....	16
3.2	AMENDEMENTS.....	17

1 INTRODUCTION

Conformément aux statuts du Conseil Général, la Commission de Gestion (Cogest) a analysé le budget 2014 de la ville de Sierre.

Entre le 3 et le 9 octobre 2013, la Municipalité a remis à la Commission de gestion (Cogest) le budget 2014 de la ville de Sierre, les plans financiers 2014 – 2017 et 2014 – 2023, le fascicule détaillant les dépenses liées et non liées, ainsi que le PV de la commission des finances. La Cogest a étudié ces documents de manière à préavis sur l'entrée en matière, discuter le détail, donner un préavis sur le budget et le rapporter au Conseil général lors de la séance du 18 décembre 2013.

Les membres de la commission de gestion ont complété cette étude par des entretiens avec les chefs de service, certains conseillers municipaux, ainsi qu'avec la Municipalité représentée par Messieurs François Genoud et Jérôme Crettol, respectivement Président de la ville et secrétaire communal.

Les membres de la Commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité.

La Commission de gestion a établi le présent rapport afin que le Conseil général puisse se déterminer lors du plénum du 18 décembre 2013 quant aux points suivants:

- l'approbation du budget 2014 tel que présenté;
- l'autorisation de contracter les emprunts que ce budget implique;
- l'adoption de la progression du coefficient d'impôt de 1.20 à 1.25.

A ce propos, dans les communes dotées d'un Conseil général, le coefficient d'impôt est arrêté par celui-ci dans le cadre du budget (art. 158 de la Loi sur les communes).

Le Conseil général a la possibilité d'amender certaines rubriques, tout en respectant les dispositions prévues par la loi. Ainsi, l'article 5 du Règlement communal d'organisation précise que « le Conseil général vote le budget rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées. Seules les rubriques d'un montant supérieur à CHF 50'000 peuvent être amendées par le Conseil général ».

L'article 68 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes définit la notion de dépense liée. Ainsi, une dépense est considérée comme liée:

- a. Lorsque le principe de la dépense et son montant sont prescrits par une disposition légale ou un jugement;
- b. Lorsqu'elle est absolument indispensable à l'accomplissement d'une tâche administrative prescrite par la loi;
- c. Lorsqu'elle découle impérativement de l'exécution d'un contrat approuvé par l'organe compétent.

Cette disposition légale relative à la distinction entre les dépenses liées et non liées peut donner lieu à des interprétations. C'est pourquoi une classification des dépenses supérieures à CHF 50'000 entre les rubriques « liée » et « non liée » a été établie il y a quelques années par la Municipalité, d'entente avec la Cogest. Cette liste, qui est réactualisée chaque année en fonction de l'évolution des rubriques franchissant le cap des CHF 50'000 vers le haut ou vers le bas, a été validée par la Cogest. Par conséquent, selon les règles admises, seules les rubriques non liées mentionnées dans le fascicule « Dépenses liées et non liées » peuvent être amendées par les membres du Conseil général.

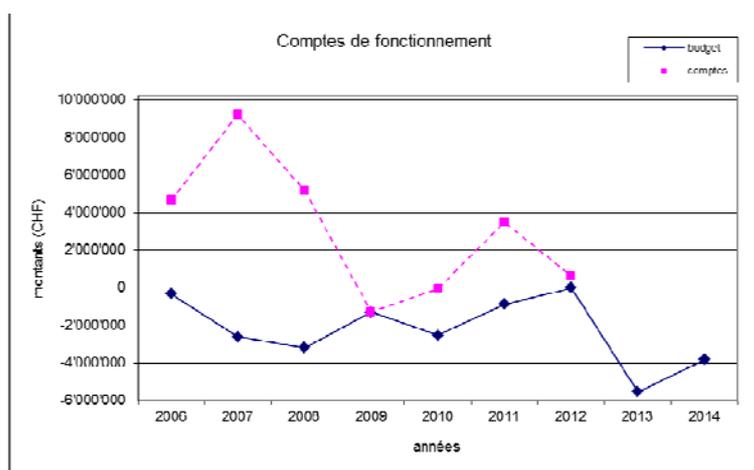
1.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES

L'excédent de charges de CHF 3'825'810 au budget 2014 reste important, même si ce dernier est inférieur à celui budgétisé en 2013 (CHF 5'541'120). Les charges budgétisées passent de CHF 85'125'370 à CHF 85'327'090 (+0.2%), alors que les recettes budgétisées passent de CHF 79'584'250 à CHF 81'501'280 (+2.4%).

Des investissements importants sont budgétisés pour l'année 2014. Le budget 2014 prévoit des investissements nets de CHF 22'323'450, proches de ceux du budget 2013 (CHF 22'990'000). La marge d'autofinancement couvre 38% des investissements budgétisés.

1.2 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

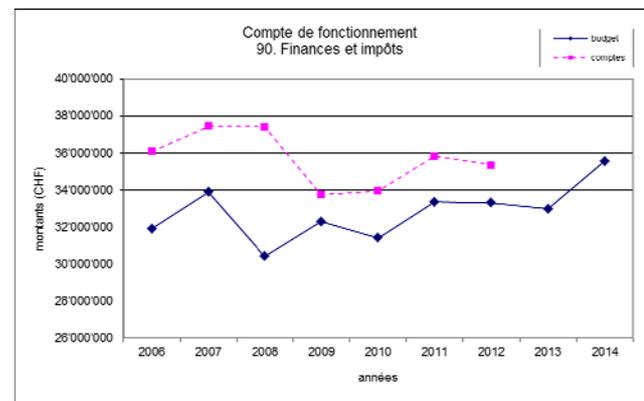
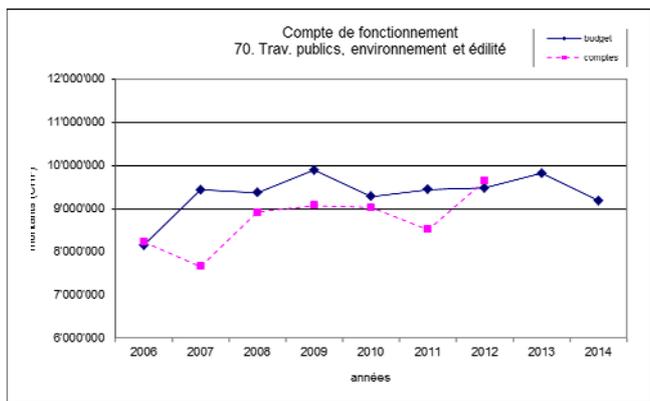
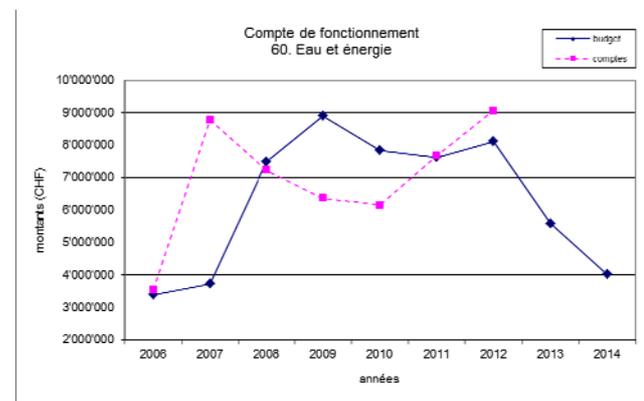
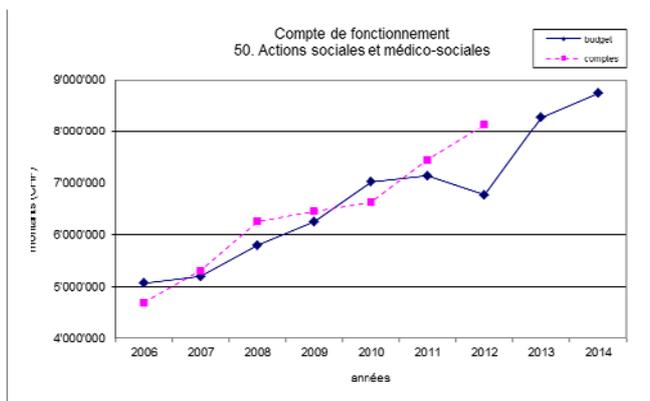
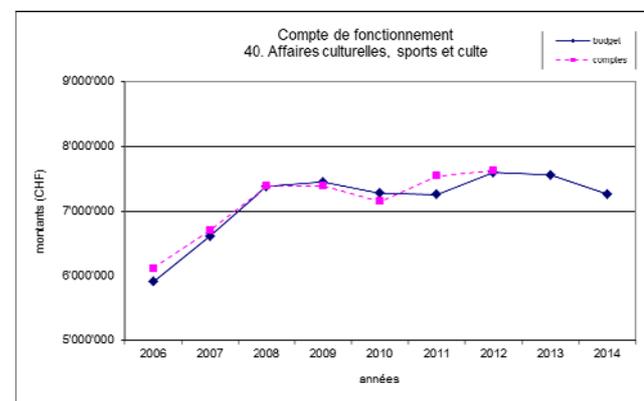
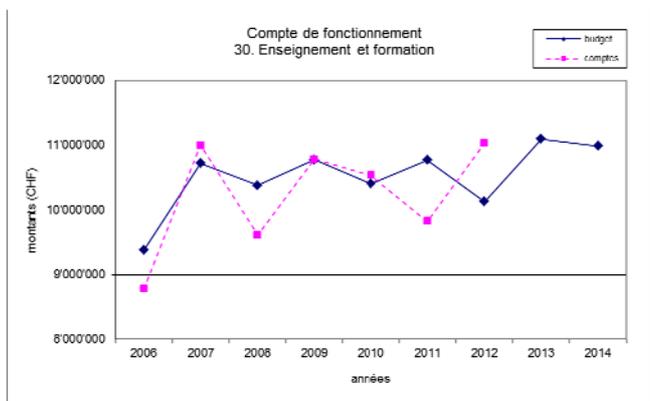
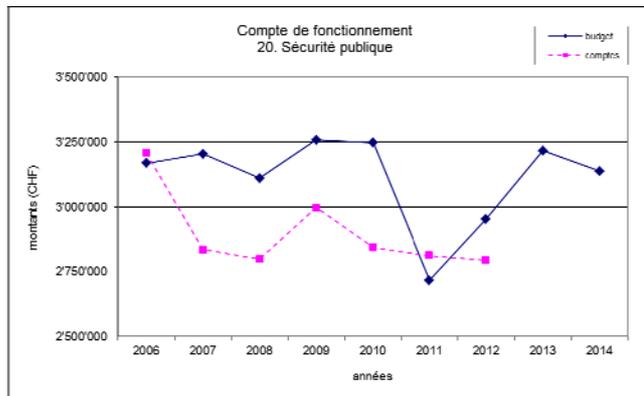
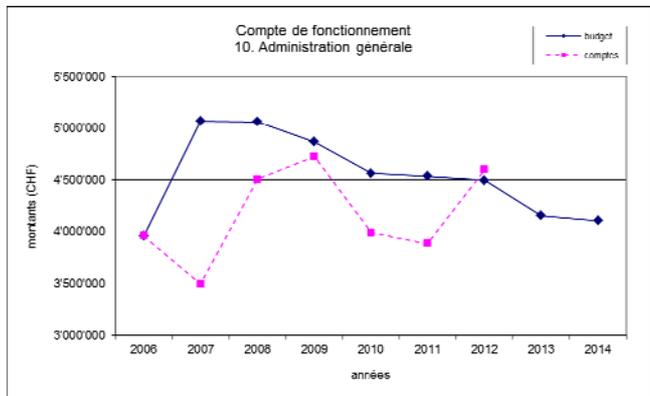
L'évolution globale des comptes de fonctionnement est représentée dans le tableau ci-après (différence entre charges et revenus).



Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des montants par dicastère. Le résultat des dicastères 60 et 90 représente des revenus alors que les autres dicastères sont des charges.

			2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
10	Administration générale	budget	3'955'820	5'068'600	5'064'463	4'867'100	4'562'000	4'535'900	4'493'850	4'153'400	4'103'780
		comptes	3'955'631	3'492'836	4'505'996	4'725'444	3'990'187	3'882'544	4'595'328		
20	Sécurité publique	budget	3'168'098	3'203'850	3'110'464	3'257'540	3'246'250	2'717'000	2'952'900	3'215'500	3'136'850
		comptes	3'206'699	2'835'210	2'797'597	2'997'405	2'842'904	2'810'969	2'794'160		
30	Enseignement et formation	budget	9'382'600	10'721'870	10'381'102	10'775'250	10'406'580	10'771'900	10'129'900	11'094'800	10'987'430
		comptes	8'785'433	11'001'989	9'613'325	10'783'136	10'534'579	9'827'679	11'028'577		
40	Affaires culturelles, sports et culte	budget	5'909'830	6'616'300	7'383'678	7'452'040	7'276'790	7'256'900	7'598'650	7'558'720	7'264'490
		comptes	6'122'398	6'706'610	7'387'146	7'393'436	7'151'295	7'545'425	7'625'819		
50	Actions sociales et médico-sociales	budget	5'065'500	5'192'000	5'794'000	6'252'900	7'020'200	7'138'800	6'767'700	8'271'700	8'739'850
		comptes	4'689'739	5'307'080	6'258'102	6'446'425	6'625'941	7'445'932	8'129'000		
60	Eau et énergie	budget	3'386'600	3'727'000	7'484'700	8'896'250	7'834'150	7'618'600	8'108'550	5'586'000	4'017'200
		comptes	3'549'623	8'769'042	7'222'401	6'355'293	6'157'616	7'672'049	9'067'661		
70	Trav. Publics, environnement, édilité	budget	8'154'770	9'440'770	9'375'150	9'896'870	9'287'370	9'448'800	9'486'400	9'820'300	9'187'810
		comptes	8'236'201	7'659'527	8'925'601	9'076'911	9'024'695	8'514'177	9'653'411		
90	Finances et impôts	budget	31'928'700	33'902'100	30'432'939	32'308'000	31'430'200	33'366'800	33'323'300	32'987'300	35'577'200
		comptes	36'104'908	37'450'848	37'435'295	33'771'140	33'962'781	35'855'646	35'372'687		
	TOTAL	budget	-321'318	-2'614'290	-3'191'218	-1'297'450	-2'534'840	-883'900	2'450	-5'541'120	-3'825'810
		comptes	4'658'430	9'216'637	5'169'929	-1'296'325	-49'205	3'500'970	614'053		

Il nous paraît intéressant de faire une analyse par dicastère pour voir l'évolution des coûts nets (différence entre charges et revenus) dans le temps. Le résultat des dicastères 60 et 90 est positif (excédent de revenus) alors que celui des autres dicastères est négatif (excédent de charges).



Nous constatons de manière générale que des charges stables voire en baisse sont budgétisées, à l'exception des dicastères suivants:

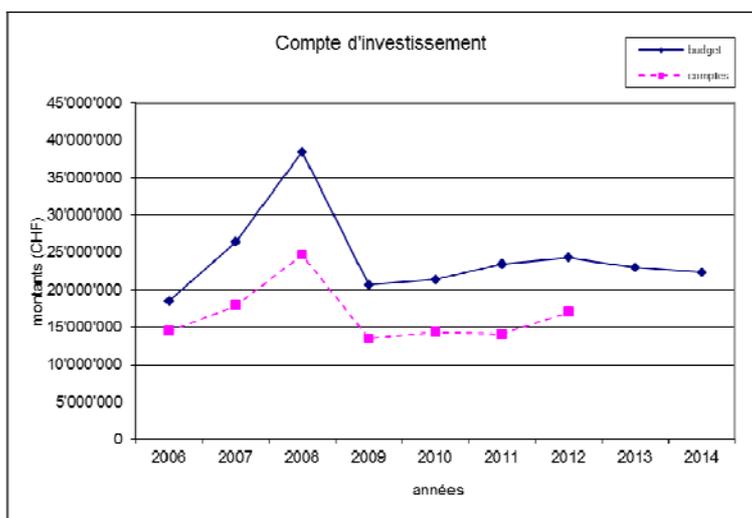
- augmentation de 8.3% pour le dicastère 50 (Actions sociales et médico-sociales);
- augmentation de 3.9% pour le dicastère 90 (Finances et impôts), provenant de l'augmentation de l'amortissement du patrimoine administratif.

Concernant l'excédent entre les charges et les revenus, la Cogest relève les différences suivantes:

- augmentation de l'excédent de charges de 5.7% pour le dicastère 50 (Actions sociales et médico-sociales);
- diminution de l'excédent de revenu de 28.1% pour le dicastère 60 (Eau et énergie), correspondant à une baisse des recettes de production d'électricité;
- augmentation de l'excédent de revenu de 7.9% pour le dicastère 90 (Finances et impôts), l'augmentation de divers impôts surcompensant l'augmentation de charge évoquée ci-dessus.

1.3 LES COMPTES D'INVESTISSEMENT

L'évolution globale des montants d'investissement est représentée dans le tableau ci-après (différence entre dépenses et recettes).



Sur l'ensemble du montant des dépenses budgétisées (CHF 23'892'000), la Cogest relève qu'une partie importante est constituée de dépenses liées, dont les montants suivants ont déjà été acceptés par le Conseil général à travers des crédits d'engagements:

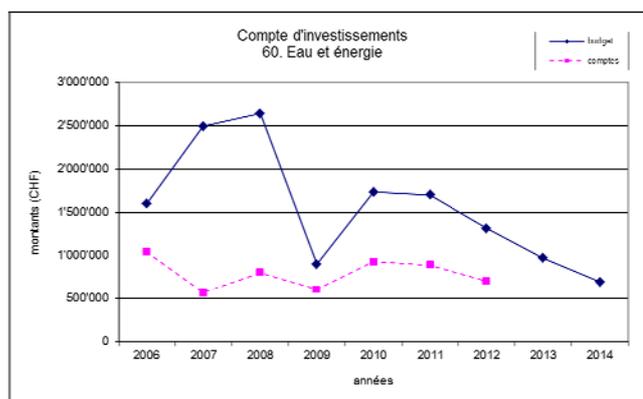
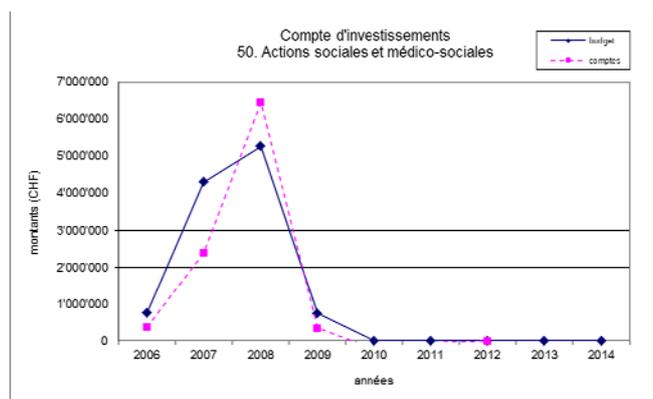
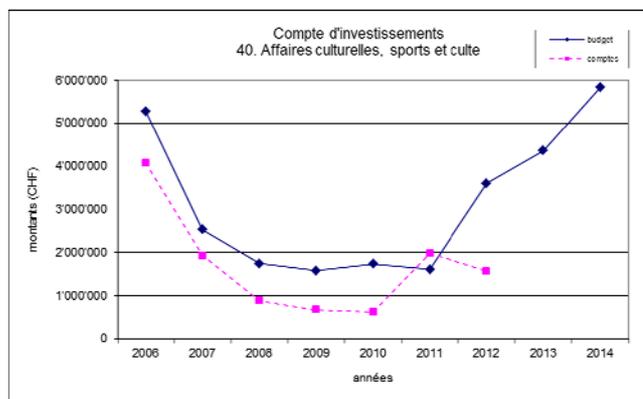
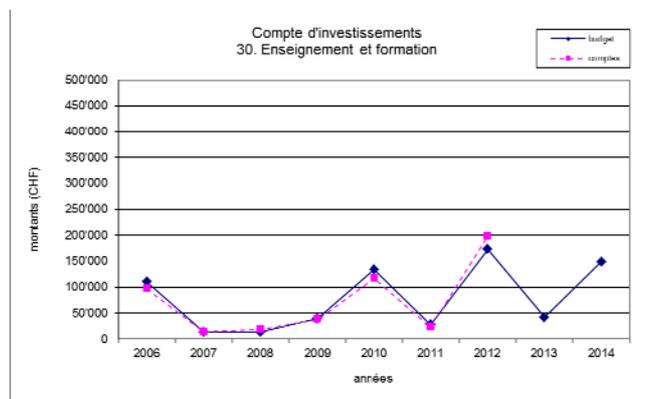
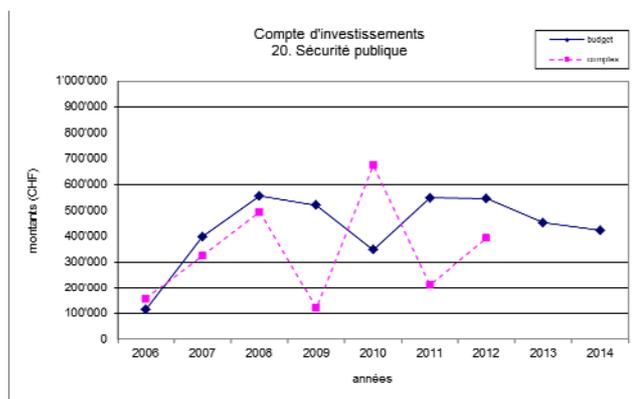
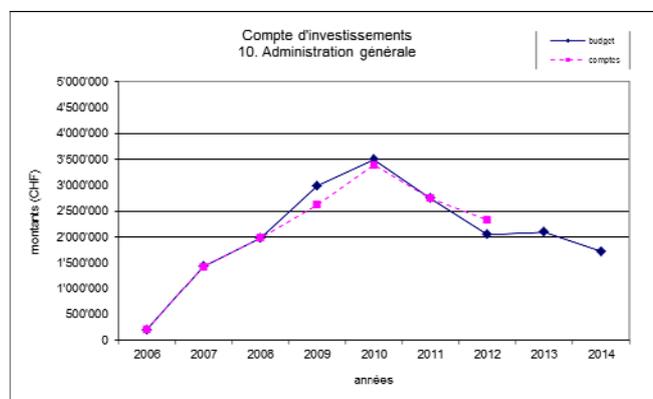
- | | | |
|-----------------------------|-----|-----------|
| • Bains de Géronde | CHF | 5'000'000 |
| • Zone industrielle Daval | CHF | 2'000'000 |
| • Extension CO Goubing | CHF | 2'000'000 |
| • Passage inférieur de Scie | CHF | 1'800'000 |

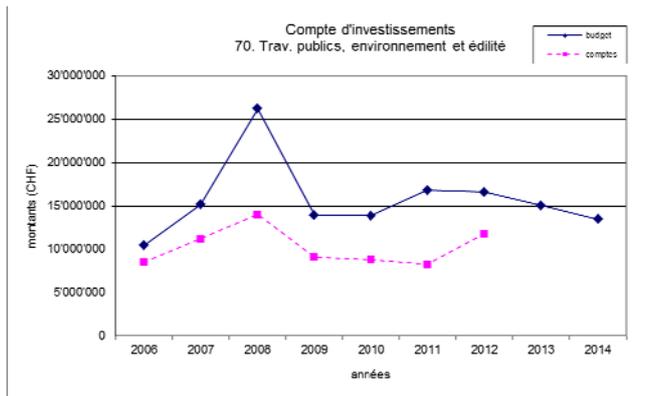
Il reste un montant d'investissement non lié de CHF 11'232'300. Dans son rapport, la Cogest ne reviendra pas sur les sujets dont les crédits d'engagements ont déjà été acceptés.

Le tableau ci-après donne un récapitulatif des montants par dicastère.

			2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
10	Administration générale	budget	200'000	1'433'000	1'982'000	2'990'000	3'500'000	2'750'000	2'050'000	2'100'000	1'725'000
		comptes	200'000	1'427'651	1'982'175	2'627'951	3'397'399	2'750'000	2'322'520		
20	Sécurité publique	budget	114'300	399'000	556'000	521'000	348'000	549'000	546'000	453'000	423'200
		comptes	157'414	325'022	494'942	122'671	674'910	211'428	393'974		
30	Enseignement et formation	budget	110'200	14'000	14'000	39'500	134'000	28'000	173'000	42'000	148'950
		comptes	96'844	14'027	19'513	37'791	117'323	22'858	197'933		
40	Affaires culturelles, sports et culte	budget	5'281'000	2'535'000	1'744'000	1'583'000	1'738'000	1'610'000	3'601'500	4'364'000	5'839'300
		comptes	4'071'350	1'931'919	882'814	673'311	620'226	1'982'251	1'564'228		
50	Actions sociales et médico-sociales	budget	750'000	4'300'000	5'260'000	740'000	0	0	0	0	0
		comptes	372'846	2'386'221	6'435'705	345'355	-208'557	-45'061	0		
60	Eau et énergie	budget	1'599'000	2'494'500	2'641'000	903'000	1'733'000	1'700'000	1'316'000	971'000	696'000
		comptes	1'043'205	567'566	801'527	607'688	931'774	890'861	702'054		
70	Trav. publics, environnement, édilité	budget	10'449'334	15'171'500	26'247'500	13'936'000	13'882'000	16'837'000	16'604'500	15'060'000	13'491'000
		comptes	8'517'871	11'211'337	14'027'222	9'087'909	8'832'146	8'274'128	11'799'744		
TOTAL		budget	18'503'834	26'347'000	38'444'500	20'712'500	21'335'000	23'474'000	24'291'000	22'990'000	22'323'450
		comptes	14'459'530	17'863'743	24'643'899	13'502'676	14'365'220	14'086'464	16'980'454		

Comme pour les comptes de fonctionnement, la Cogest vous présente l'évolution des différents comptes au cours du temps (différences entre dépenses et recettes).



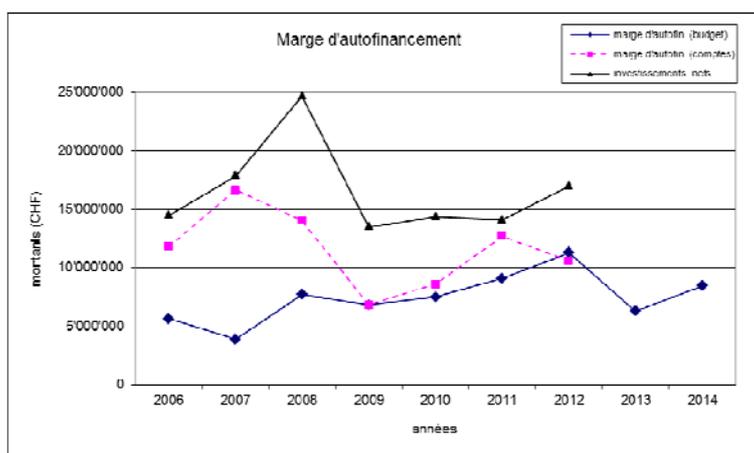


1.4 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Le budget 2014 fait ressortir une marge d'autofinancement de CHF 8'452'190, ce qui représenterait un taux de couverture des investissements nets de 37.86%, en hausse par rapport au budget 2013 (27.43%). Comme les investissements nets représentent un montant de CHF 22'323'450, un recours théorique à l'emprunt de CHF 13'871'260 sera nécessaire pour financer les investissements prévus.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
marge d'autofin. (budget)	5'679'182	3'897'710	7'730'382	6'840'361	7'520'560	9'101'300	11'296'650	6'306'180	8'452'190
marge d'autofin. (comptes)	11'841'065	16'659'842	14'065'256	6'840'361	8'620'728	12'708'587	10'596'728		
investissements nets	14'459'529	17'863'743	24'643'899	13'502'676	14'365'219	14'086'464	16'980'454		
taux de couverture	81.89%	93.26%	57.07%	50.66%	60.01%	90.22%	62.41%		

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la marge d'autofinancement.



2 ANALYSES ET COMMENTAIRES

2.1 LE BUDGET ET L'AVENIR TELS QUE PRESENTES PAR LA MUNICIPALITE

2.1.1 Budget 2014

La ville de Sierre se trouve dans une situation délicate, car elle doit faire face à un budget 2014 fortement déficitaire.

Le Conseil municipal annonce tout de même une progression des recettes et une baisse des charges par rapport au budget 2013, si l'on exclut les facteurs strictement comptables.

La péjoration de la santé financière communale est attribuée à l'effondrement des recettes des aménagements de production électrique, correspondant à un manque à gagner d'environ **1.9 millions de francs**.

Dans ce contexte, le Conseil municipal propose diverses mesures afin d'augmenter les recettes et de diminuer les charges.

Afin d'accroître les rentrées financières, il envisage:

- la progression du coefficient d'impôt de 1.20 à 1.25, dont les retombées devraient se chiffrer à **1.5 millions de francs** (1.35 millions pour l'impôt sur le revenu et 0.15 million pour l'impôt sur la fortune);
- le prélèvement dès 2014 d'un droit de mutation sur les transactions immobilières estimé à **CHF 700'000**;
- l'augmentation de la redevance pour l'utilisation du domaine public et de la part prise sur le dividende de Sierre-Energie SA, à hauteur de **CHF 520'000**.

Les différentes mesures d'économie annoncées permettront de dégager une baisse des dépenses de quelque **CHF 900'000**.

Le Conseil municipal annonce déjà que d'autres économies seront indispensables dans le futur et qu'elles toucheront plus directement les prestations dispensées par la Commune.

Quant aux investissements, ils se situent à un niveau élevé (**23.9 millions de francs**) et concernent principalement :

- la finalisation du réaménagement du site de Géronde;
- l'équipement de la zone industrielle de Daval;
- le plan de réaménagement du centre scolaire de Goubing;
- les travaux liés au passage inférieur de la Scie.

Les investissements prévus sont plus élevés que les investissements moyens des dernières années, car la Commune opère un rattrapage dans ce domaine.

Il est à noter que le Conseil municipal a décidé de repousser la réalisation du réservoir de Pradézian dont la mise à l'enquête a été faite cette année.

2.1.2 Plan financier 2014 - 2017 à 4 ans

Comme l'exige l'article 79 de la loi sur les communes, le Conseil municipal a établi en plus du budget 2014 une planification financière pour une durée de 4 ans. Celle-ci donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements et de l'endettement.

Dans le texte accompagnant le plan financier 2014 - 2017, il est à nouveau fait référence à la nécessité de prendre des mesures d'économie. La maîtrise des investissements est également évoquée, de même que des augmentations du coefficient d'impôt.

Les mesures suivantes ont été retenues par le Conseil municipal :

- réduire les dépenses de 0.5% par année dans les secteurs de l'administration générale, ainsi que de la culture et des sports;
- maintenir les dépenses au même niveau qu'en 2014 dans les domaines de la sécurité publique, de l'enseignement et de la formation, ainsi que de l'eau et de l'énergie;
- limiter l'augmentation des dépenses à 3% par année, dans le secteur des actions sociales et médico-sociales.

Le Conseil municipal escompte une augmentation annuelle progressive des revenus de tous les dicastères, à l'exception des affaires culturelles, sports et culte, de même que pour l'eau et l'énergie, qui stagneraient au même niveau de recettes.

Le menu du plan financier à 4 ans en terme d'investissements est conséquent et son addition s'élève à **CHF 86'719'000 nets**, avec notamment (montants nets):

- complexe de la gare (parking, gare routière, passerelle) **CHF 19'500'000**;
- réfection de l'école de Granges **CHF 7'450'000**;
- bains de Géronde **CHF 5'300'000**;
- ZI de Daval, réseau routier **CHF 4'000'000**;
- Glarey, secteur tranchée **CHF 3'300'000**;
- centre sportif d'Ecozia **CHF 2'735'000**;
- passage inférieur de la Scie **CHF 2'300'000**;
- réaménagement de l'avenue Nord **CHF 2'200'000**;
- participation au financement de la nouvelle ECCG (secondaire 2) **CHF 2'000'000**;
- extension et assainissement de l'école de Goubing **CHF 1'300'000**.

Le taux d'amortissement du patrimoine administratif est de 10% de la valeur résiduelle du patrimoine administratif.

L'endettement net passerait de **CHF 5'700'000** au 1^{er} janvier 2014 à **CHF 56'135'000** au 31.12.2017.

Quant à la dette nette par habitant, elle augmenterait dans le même laps de temps de 348 francs à 3'302 francs. Pour information, les valeurs indicatives fournies par le Canton considèrent une dette nette par habitant inférieure à 3'000 francs comme faible, entre 3'000 et 5'000 francs comme mesurée et de 5'000 à 7'000 francs comme importante.

2.2 LE BUDGET ET L'AVENIR TELS QU'ANALYSES PAR LA COGEST

2.2.1 Budget 2014 et recettes

L'Exécutif table sur une augmentation des impôts sur le revenu et sur la fortune en se basant sur:

- une amélioration des recettes fiscales pour les années 2013 et 2014 de 2% au total;
- les nouveaux logements disponibles dès 2014 sur le marché local, augmentant le nombre de contribuables;
- la progression du coefficient d'imposition de 1.2 à 1.25.

L'augmentation du coefficient d'impôt est censée générer des recettes de l'ordre de 1.5 millions de francs, tandis que les allègements fiscaux consentis par le Grand Conseil valaisan induiront des pertes quasiment identiques pour le ménage communal (CHF 1.3 millions). L'augmentation du coefficient d'imposition ne fait donc que de compenser la perte de recettes résultant de la baisse de fiscalité mentionnée ci-dessus.

L'estimation du nombre de logements vacants à Sierre effectuée par la Cogest sur la base de chiffres officiels est largement supérieure à celle annoncée par la Commune (73 au 1^{er} juin 2013). La Municipalité s'est engagée à clarifier la situation et l'analyse précise du parc immobilier sierrois est en cours. Tabler sur l'arrivée de nouveaux contribuables dans les 110 appartements à venir en 2014 est hypothétique, les logements existants peinant déjà à être loués.

L'augmentation des impôts n'est pas le seul levier que la Commune souhaite actionner afin d'augmenter ses recettes. Elle affiche la volonté d'accroître ses ressources en élevant la redevance pour l'utilisation du domaine public et en agissant sur le dividende de Sierre-Energie SA (**CHF 520'000** sont attendus).

A ce propos, l'augmentation du dividende doit encore être acceptée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2013, soit en juin 2014. Il va de soi qu'une telle attribution dépend de la santé financière de la société et que partant, elle n'est pas garantie.

Il est à noter que la Commune perdra les revenus suivants en 2014:

- 10.409.423.02: **CHF 170'000** de locations perdues suite à la vente de l'immeuble sis sur la commune de Randogne;
- 20.209.427.00: **CHF 100'000** suite au renoncement à la hausse des tarifs des parcomètres;
- 60.209.426.05: **CHF 142'000** résultant de l'indexation à la baisse du tarif de restitution de l'énergie pour les forces motrices de la Gougra.

La Cogest ajoute à ces points diverses recettes locatives perdues d'une valeur de **CHF 84'000** (10.409.423.00) suite à un changement d'affectation de locaux, à une réalisation immobilière, ainsi qu'à l'état de vétusté de deux appartements devenus impropres à la location.

Pour terminer, la Cogest relève que les revenus escomptés par la réouverture des bains de Géronde sont ambitieux (moyenne de 400 entrées par jour sur 120 jours).

2.2.2 Budget 2014 et charges

Dans son message, le Conseil municipal indique que les économies ont été essentiellement consenties dans certaines prestations de l'administration, dans le report ou encore le redimensionnement de certains projets.

A l'examen du budget, il apparaît que cette analyse se vérifie, car un grand nombre de mesures proposées ne sont que provisoires. Il s'agit notamment (montant économisé indiqué avec la rubrique concernée) :

- du renoncement à certains projets dans les domaines de l'information et de la communication (**CHF 10'000**, compte 10.102.310.02);
- de la diminution temporaire du montant attribué à la formation des collaborateurs de la Commune (**CHF 35'000**, compte 10.102.318.09);
- du plafonnement au strict minimum des dépenses en mobilier, machines et appareils (**CHF 13'800**, compte 30.200.311.00);
- de la révision à la baisse de l'entretien des bâtiments municipaux (**CHF 30'800**, compte 60.300.314.00 et 70.410.314.00);
- du report des prochaines étapes de stabilisation des chemins agricoles (**CHF 10'000**, compte 70.210.314.11);

- de la remise à une date ultérieure de diverses études (**CHF 40'000**, compte 70.210.318.03);
- de la suspension de subsides favorisant des mesures d'économie d'énergie (**CHF 207'800**, compte 70.410.314.03). Il s'agissait en particulier d'une mesure incitative étant destinée à prendre fin après une période d'encouragement. Le Conseil municipal garde toutefois la possibilité de lancer d'autres mesures d'encouragement dans le futur, en fonction des disponibilités financières;
- de la limitation des études « édilité » à mener (**CHF 42'000**, compte 70.410.318.02).

Les mesures d'économie pérennes proposées sont :

- la rationalisation de l'entretien des bornes hydrantes qui sera dorénavant étalé sur deux ans et qui ne sera plus réalisé sur l'ensemble du parc à chaque exercice (**CHF 18'000**, compte 20.502.315.01);
- la diminution de **CHF 220'000** de la participation communale à la formation universitaire à distance (compte 30.100.364.00);
- le renoncement à l'achat d'œuvres d'art (**CHF 5'000**, compte 40.100.311.00);
- la suspension du prix culturel Ville de Sierre et de l'attribution des mérites sportifs (**CHF 25'000**, comptes 40.300.365.09 et 40.100.365.17);
- la diminution des subsides de **CHF 139'600.00** accordés aux grands événements culturels sierrois (feu le Sismics, DreamAgo, Sierre Blues festival, Week-end au bord de l'eau);
- l'abandon du soutien alloué au New Talent Tour, organisé par le Caprices Festival (**CHF 11'000**, compte 40.100.365.22);
- la diminution du coût des colonies de **CHF 41'000** liée à la réduction de la durée du séjour, du nombre d'enfants et du nombre d'accompagnants (compte 50.100.318.00);
- la réduction du recours à des entreprises externes dans les secteurs pour lesquels les ressources internes et les compétences des parcs & jardins peuvent être utilisées (**CHF 11'000**, compte 70.260.314.02).

Les mesures d'assainissement prises dans le passé diminuent les consommations énergétiques et donc les dépenses :

- **CHF 5'000** pour le chauffage des bâtiments municipaux (compte 10.400.312.00);
- **CHF 5'000** pour le chauffage des cycles d'orientation (compte 30.400.312.02);
- **CHF 40'800** pour la piscine de Guillamo (compte 40.310.312.00);
- **CHF 22'000** pour l'éclairage public (compte 60.400.312.00).

Quant à la réduction de l'infrastructure et/ou de la durée d'exploitation de la patinoire Bellevue sur la saison 2014 / 2015 (comptes 40.350.312.00 et 40.350.318.04), elle devrait générer une économie de **CHF 52'500**. Dans ce cas-là, nous ne savons pas s'il s'agit d'une mesure définitive puisqu'une décision ne sera prise que lors de l'établissement du budget 2015. Si l'exploitation de la patinoire démontable devait être poursuivie, la Cogest suggère d'envisager la place de l'Hôtel de Ville comme nouvel emplacement, ce qui animerait le centre-ville et, grâce à la proximité de nombreux établissements, ne nécessiterait plus de buvette.

Il est à relever qu'un certain nombre de dépenses budgétées en 2013 et qui n'étaient pas du tout appelées à être reconduites en 2014, ne pèsent plus sur les finances de la Ville :

- **CHF 58'000** alloués à la promotion économique (compte 10.500.318.00);
- **CHF 10'000** alloués à la définition de la politique touristique (compte 10.500.364.00);
- **CHF 248'000** pour la formation et l'équipement des aspirants agents de police (comptes 20.202.309.00 et 20.202.311.03);
- **CHF 10'000** pour la fondation Rainer Maria Rilke (compte 40.100.365.05);
- **CHF 16'500** pour des manifestations sportives (comptes 40.300.365.07);
- **CHF 50'000** attribués pour des subventions ponctuelles aux bâtiments religieux (compte 40.400.362.05).

La baisse de certaines charges est indépendante des décisions de l'Exécutif:

- le subventionnement à la partie HES de l'ECAV a baissé de **CHF 44'000**. Ce chiffre est communiqué par le service financier de l'école concernée (compte 30.100.351.04);
- la RPT2 a modifié le mode de financement par les communes de l'écolage des enfants placés en institution. La participation communale est maintenant liée aux traitements des enseignants qui exercent en institution, répartis selon les communes en fonction du nombre d'élèves placés (**CHF 70'000**, compte 30.100.352.00);
- les frais d'écolage ont baissé de **CHF 141'150**, étant donné que le nombre d'élèves fréquentant les écoles sierroises et de Grône est en baisse (comptes 30.209.452.00, 30.309.452.00 et 30.300.352.00);
- la réorganisation des desservants ainsi que la nouvelle répartition des paroisses réduisent les coûts de fonctionnement de l'ordre de **CHF 132'200** (compte 40.400.362.00).

Le compte des Floralies sierroises (compte 70.260.365.00) aura un faible impact sur le budget. Le montant prévu n'est que de CHF 5'000 étant donné qu'elles n'auront pas lieu en 2014.

La ville de Sierre ne doit plus assumer les **CHF 33'000** liés à l'exploitation de l'immeuble de Randogne qui a été vendu (comptes 10.400.308.00 et 10.400.319.00).

En résumé, il apparaît que la baisse des charges de fonctionnement pérenne proposée par le Conseil municipal s'élève à **CHF 470'600**, ce qui à notre avis est insuffisant étant donné la situation financière dans laquelle la Commune se trouve.

2.3 COMMENTAIRES ET AMENDEMENTS

Ne sont reportés ci-après que les éléments principaux qui sont ressortis des entretiens avec le Président, les conseillers municipaux et les chefs de service.

2.3.1 10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.102.310.01 Imprimés, publications **CHF 99'000**

La distribution de certaines publications sous forme électronique permettrait de limiter les frais d'impression et d'envois, et devrait être envisagée à l'avenir.

10.409.423.01 Redevances publicitaires **CHF 60'000**

Aucune recette publicitaire ne sera réalisée comme le dossier lié aux emplacements publicitaires n'a pas avancé depuis le commentaire de la Cogest dans le rapport des comptes 2012. Un montant de CHF 60'000 est budgétisé par l'administration communale afin que ce poste ne soit pas définitivement oublié ! La Cogest regrette évidemment qu'en période de restriction budgétaire, la ville de Sierre se prive de ce revenu.

2.3.2 20. SECURITE PUBLIQUE

20.209.427.00 Recettes parcomètres **CHF 520'000**

Dans son message du budget 2013 (page 91), la Municipalité prévoyait une augmentation incitative de 10 à 20% de la tarification. Ces mesures devaient engendrer une augmentation planifiée des revenus de CHF 100'000. Dans son message du budget 2014 (page 87), la Municipalité affirme qu'elle a renoncé à ces adaptations afin de maintenir la tarification à un niveau comparable à celle des autres villes valaisannes. Il aurait mieux valu faire ces comparaisons avant de mettre l'augmentation de tarif au budget, plutôt que de ne pas implémenter une mesure déjà approuvée par le Conseil général lors de l'acceptation du budget 2013 !

2.3.3 30. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

30.300.313.00	Repas cantine scolaire CO	CHF 74'030
30.309.435.01	Repas cantine scolaire CO	CHF -59'000

Actuellement, la commune prend à sa charge la différence entre les dépenses (CHF 74'030) et les recettes (CHF 59'000). La Cogest propose que la cantine du CO soit autofinancée à l'avenir.

2.3.4 40. AFFAIRES CULTURELLES, SPORTS ET CULTURE

40.100.365.05	Fondation Rainer Maria Rilke	CHF 60'000
40.100.365.11	Festival Rilke	

La convention avec le festival Rilke a été dénoncée (compte 40.100.365.11). Etant donné les objectifs de redressement budgétaire que le Conseil municipal s'est fixé, la subvention est remise en question. Par ailleurs, le service de la culture a donné une forte impulsion pour que l'Association du Festival Rilke et la Fondation Rilke travaillent ensemble à un projet commun, celui du 30^{ème} anniversaire de la Fondation en 2016. Les éventuelles subventions seront conditionnées à ce travail commun, au projet présenté et aux moyens à disposition. La Cogest soutient cette décision.

40.100.365.25	Festivals	CHF 200'000
----------------------	------------------	--------------------

La Cogest salue la mise sur pied de critères d'évaluation, mais regrette l'insuffisance de critères économiques ainsi que l'analyse des charges par nature des budgets respectifs. Nous nous demandons en outre si la grille d'évaluation a une réelle utilité, ayant entendu au dernier plénum que la répartition des CHF 200'000 correspond à un choix politique.

Après analyse des budgets détaillés des festivals, la Cogest s'offusque que la municipalité alloue un subventionnement à un festival dont une partie significative du budget représente des charges salariales (Dreamago), alors que les deux autres fonctionnent sur une base complètement bénévole. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'amender ce poste de CHF 80'000.

40.250.311.00	Mobilier, matériel, équipements (TLH)	CHF 51'000
----------------------	--	-------------------

La Cogest propose un amendement de CHF 29'500 pour participer à l'effort d'économie général de la commune, ainsi que pour compenser une partie de la baisse de la billetterie budgétisée (compte 40.259.434.00, CHF 90'000 au budget 2013 et CHF 65'000 au budget 2014).

40.250.318.03	Création – accueils programmation	CHF 250'000
----------------------	--	--------------------

Afin de participer à l'effort d'économie, la Cogest propose d'amender le compte à CHF 230'000 et ainsi de le maintenir au niveau de 2013.

40.300.501.00	Centre sportif Ecosia	CHF 735'000
----------------------	------------------------------	--------------------

Il y a une année, la Cogest demandait à la Municipalité de présenter un projet global chiffré pour l'ensemble du site, et le Conseil général avait amendé cette rubrique à CHF 0 dans cette attente. N'ayant toujours pas reçu le projet global chiffré, la Cogest propose d'amender ce compte de **CHF 700'000**. Cela ramène le budget à CHF 35'000, ce qui permettra de terminer l'étude pour le crédit d'engagement. La nécessité d'améliorer les infrastructures pour le football et l'athlétisme n'est pas remise en cause, et le projet de collaboration avec Chalais est potentiellement intéressant, mais il nous paraît important de pouvoir se prononcer sur l'ensemble du dossier Ecosia et surtout de connaître le total des coûts avant d'engager des travaux.

2.3.5 70. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT, ÉDILITÉ

70.210.318.03 Etudes et divers **CHF 130'000**

Etant donné le déficit budgétaire actuel, il apparaît préférable de se concentrer sur la réalisation des projets dont les études ont déjà été effectuées, plutôt que d'en effectuer de nouvelles. La Cogest relève toutefois que le budget prévu pour les mandats externes est en net diminution (CHF 277'949.55 en 2012 et CHF 170'000 au budget 2013).

70.320.390.00 Salaires (élimination des ordures) **CHF 1'000'000**

Le poste de contrôleur des ordures a été repourvu. Le salaire lié à ce poste ainsi que les charges sociales associées expliquent l'augmentation budgétisée. Le reste du budget de ce poste est basé sur une clé de répartition entre différents dicastères, et n'a pas évolué par rapport au budget 2013.

Il est à noter que le fond concernant le traitement des ordures sera épuisé à l'horizon 2016. La Cogest demande à la Municipalité d'étudier diverses pistes avant de proposer une hausse de la taxe ordures, y compris une mise en soumission, afin de comparer les prix des services communaux avec ceux d'entreprises privées.

2.3.6 90. FINANCES ET IMPÔTS

90.309.400.00 Impôt sur le revenu **CHF 28'750'000**

90.309.400.01 Impôt sur la fortune **CHF 4'050'000**

Malgré des efforts (cf. paragraphe 2.2.2 ci-dessus), le total des charges de fonctionnement tel que budgétisé n'a pas diminué. Etant convaincu que des possibilités d'économies supplémentaires existent, il nous paraît prématuré d'augmenter le coefficient d'impôt.

3 CONCLUSIONS

La Cogest a analysé le budget 2014 sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par les conseillers municipaux, les chefs de service et par Messieurs François Genoud et Jérôme Crettol.

Les membres de la Commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité.

3.1 ANALYSES ET DECISIONS

La Ville de Sierre se trouve dans une situation de déséquilibre budgétaire, avec un excédent de charges de **CHF 3'825'810** au budget 2014.

La Cogest partage le souci de la Municipalité de retrouver des comptes équilibrés. Cela doit, à notre avis, passer tout d'abord par une baisse des charges de fonctionnement.

Une première série de mesures a été prise, ce que nous saluons. Nous jugeons toutefois que cela n'est pas suffisant. Plusieurs pistes permettant des économies dans les frais de fonctionnement n'ont pas encore été explorées. La commission demande à l'exécutif de mener une réflexion de fond afin d'opérer des économies structurelles.

Sauf afflux de contribuables ou remontée spectaculaire des revenus électriques, ce qui est peu probable à court terme, il sera également nécessaire d'opérer des choix au niveau des prestations fournies par la Commune. Cela ne sera pas facile, nous en sommes conscients.

Tant que cette réflexion de fond sur les économies potentielles n'aura pas abouti, nous estimons qu'il est prématuré d'augmenter le coefficient d'impôt. Cela d'autant que de nouvelles recettes sont déjà au programme de 2014 avec l'introduction d'un droit de mutation communal sur les transactions immobilières.

De manière globale, l'effort afin de retrouver un équilibre budgétaire devrait se faire de manière équilibrée entre les diminutions de charges et les augmentations d'impôts et de taxes. Or le budget proposé par la Municipalité prévoit des diminutions de charges du même ordre de grandeur que les revenus escomptés de la taxe sur les droits de mutations.

La Municipalité relèvera peut-être que les allègements fiscaux consentis par le Grand Conseil valaisan induiront des pertes pour le ménage communal d'un montant identique. Dans la mesure où ces allègements ont été voulus par le législateur, la modification du coefficient d'impôt communal de 1.20 à 1.25 doit être vue comme une augmentation d'impôt pour le contribuable. Dans le même temps, les habitants d'autres communes profiteront bel et bien d'un allègement fiscal.

Concernant les investissements au budget 2014, ceux-ci se situent à un niveau élevé. Cela est nécessaire afin de terminer plusieurs chantiers et de permettre le développement de la ville. Nous ne pouvons pas regretter le manque d'investissement du passé et ne pas agir.

Chaque investissement doit être bien pensé afin de ne pas gaspiller l'argent du contribuable. Nous y serons attentifs. Le Conseil municipal devra définir ce qui est prioritaire. Ne plus investir n'est cependant pas une option. Cela rendrait Sierre moins attractive aussi bien pour les citoyens que pour les entreprises.

Si le compte de fonctionnement n'est actuellement pas équilibré, nous avons un faible niveau d'endettement. A un moment où les taux d'intérêts sont historiquement bas, la Ville de Sierre peut se permettre d'avoir recours à l'emprunt afin de financer ses investissements stratégiques.

Arrivée au terme de son analyse, la commission de gestion recommande au Conseil général:

- **d'entrer en matière;**
- **d'approuver le budget 2014 avec les amendements proposés ci-dessous;**
- **de refuser la progression du coefficient d'impôt de 1.20 à 1.25;**
- **d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique.**

3.2 AMENDEMENTS

40.100.365.25 Festivals **CHF 200'000**

La Cogest salue la mise sur pied de critères d'évaluation, mais regrette l'insuffisance de critères économiques ainsi que l'analyse des charges par nature des budgets respectifs. Nous nous demandons en outre si la grille d'évaluation a une réelle utilité, ayant entendu au dernier plénum que la répartition des CHF 200'000 correspond à un choix politique. Après analyse des budgets détaillés des festivals, la Cogest s'offusque que la municipalité alloue un subventionnement à un festival dont une partie significative du budget représente des charges salariales (Dreamago), alors que les deux autres fonctionnent sur une base complètement bénévole. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'amender ce poste de **CHF 80'000**.

40.250.311.00 Mobilier, matériel, équipements **CHF 51'000**

Nous estimons que le théâtre Les Halles doit aussi participer à l'effort d'économie général de la Commune, d'autant plus que les recettes de la billetterie ont été ajustées à la baisse (- **CHF 25'000**).

La Commission de gestion propose d'amender de **CHF 29'500** le compte **40.250.311.00** (Mobilier, matériel, équipements), le ramenant ainsi à **CHF 21'500**, de quoi couvrir la location des gradins et l'achat d'un lave-vaisselle.

40.250.318.03 Créations, accueils, programmes **CHF 250'000**

La Commission de gestion propose d'amender de **CHF 20'000** le compte **40.250.318.03** (Créations, accueils, programmes), le ramenant à **CHF 230'000**, soit au niveau du budget 2013.

40.300.501.00 Centre sportif d'Ecossia **CHF 735'000**

Il y a une année, la Cogest demandait à la Municipalité de présenter un projet global chiffré pour l'ensemble du site, et le Conseil général avait amendé cette rubrique à CHF 0 dans cette attente. N'ayant toujours pas reçu le projet global chiffré, la Cogest propose d'amender ce compte de **CHF 700'000**. Cela ramène le budget à CHF 35'000, ce qui permettra de terminer l'étude pour le crédit d'engagement. La nécessité d'améliorer les infrastructures pour le football et l'athlétisme n'est pas remise en cause, et le projet de collaboration avec Chalais est potentiellement intéressant, mais il nous paraît important de pouvoir se prononcer sur l'ensemble du dossier Ecossia et surtout de connaître le total des coûts avant d'engager des travaux.

90.309.400.00 Impôt sur le revenu **CHF 28'750'000**

Malgré des efforts, le total des charges de fonctionnement tel que budgétisé n'a pas diminué. Etant convaincu que des possibilités d'économies supplémentaires existent, il nous paraît prématuré d'augmenter le coefficient d'impôt. Le refus de l'augmentation du coefficient d'impôt nécessite d'amender de **CHF 1'350'000** le compte 90.309.400.00 (Impôt sur le revenu), le ramenant à **CHF 27'400'000**.

90.309.400.01 Impôt sur la fortune

CHF 4'050'000

Le refus de l'augmentation du coefficient d'impôt nécessite d'amender de **CHF 150'000** le compte 90.309.400.01 (Impôt sur la fortune), le ramenant à **CHF 3'900'000**.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

COMMISSION DE GESTION

Sabine Rey

Présidente


.....

Laurent Ducry

Rapporteur


.....